La campagne de **vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison 2014-2015** a été lancée officiellement le 16 octobre 2014 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2015. Alors que l'épidémie grippale doit débuter dans quelques semaines, cette période doit être exploitée pour renforcer la vaccination préventive.

La vaccination contre la grippe présente un bénéfice direct et individuel, mais permet aussi une protection collective indirecte des personnes les plus vulnérables par la vaccination de leur entourage. C'est pourquoi une mobilisation des professionnels de santé, au contact des personnes à risque, est indispensable. Il est rappelé que seuls 25% d'entre eux sont vaccinés.

A cet effet, la ministre des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes a donné des instructions aux chefs d'établissements de santé et médico-sociaux, afin qu'ils développent les campagnes de promotion et de séances de vaccination accessibles à l'ensemble de leur personnel.

Marisol TOURAINE souhaite que les professionnels de santé soient exemplaires dans la mobilisation collective contre la grippe saisonnière.